

Image not found or type unknown



Impot pour une micro entreprise

Par **mirabelle62**, le **27/01/2008** à **12:57**

Bonjour, je souhaiterais m'installer à mon compte (c'est un projet) mais je me pose des questions sur le CA je vais aller droit au but pour :
- un CA de 20 000 euros par an, quelles sont les charges que j'aurais à payer et l'impôt également, c'est simple, combien il me reste pour vivre ?
merci

Par **mirabelle62**, le **22/04/2008** à **18:38**

bonjour, merci de m'avoir répondu, mais les 4500 correspondent aux charges à l'impôt, je n'ai pas très bien compris. mon activité sera liée à des prestations de services, pas de vente de produits, donc l'abattement sera de combien ? merci

Par **mirabelle62**, le **23/04/2008** à **17:28**

merci beaucoup pour votre réponse

Par **Gal**, le **02/06/2008** à **21:24**

Moi j'ai pas compris qui t'a répondu et combien ?

Par **mirabelle62**, le **03/06/2008** à **09:44**

Bonjour ,et bien écoute j'ai pas tout compris moi aussi donc je suis toujours au point mort .Mais j'aimerais beaucoup qu'une personne me réponde plus simplement .Juste sur 20 000 euros de CA combien il me reste pour vivre ,quelles sont les charges à payer et l'impôt ? c'est simple mais c'est compliqué . voila tu es dans le meme cas?

Par **palmer**, le **03/06/2008** à **16:52**

Tu sera imposé sur un revenu de la motié soit 10000 €rnles autres charges sont les mêmes que pour une entreprise normale

Par **Admin**, le **03/06/2008** à **17:33**

Salut, alors déjà ça dépend de ton statut d'entreprise ... par exemple avec un CA de 20 000€ tu peux te mettre en entreprise individuelle (BNC avec le régime micro car 27 000€) ... mais je sais pas trop ce que souhaite faire donc difficile de dire. Là pour le coup en micro, les comptes sont "simplifiés" et pas besoin d'avoir un comptable. En régime micro, tu ne facture pas la TVA à tes clients mais tu ne la récupère pas non plus sur tes achats ... donc selon ton activité, il faut opter pour le régime réel ou micro . rnrn Concernant les charges ... je parle toujours en micro, mais je crois que c'est tout le monde pareil. Déjà si tu est chômeur tu as droit l'ACCRE pendant 1,2 ou 3 ans (exonération de pas mal de charge sauf CSG/CRDS), si tu est salarié, tu peux être salarié créateur (même bénéf que l'ACCRE en gros mais c'est juste un an). Sans exonération, pour la première année compte environ 150€ / Mois d'impôt, sans faire 1 centimes de bénéfices (c'est forfaitaire au début pendant 2 ans) ... ils te laissent 90 jours de répit au début qd même ... trop généreux ... que tu repaye direct. Ensuite t'as les rappels les deux dernier mois de l'année ... là ils peuvent te rendre de l'argent (si tu fait moins de 6900€ de CA en 2008 la première année) ou plus, si tu fait plus ... ça monte très vite.rnrn Enfin, au final, toujours en entreprise individuelle, tu paye des impôt sur ton CA sur ta feuille d'impôt annuelle. En gros tu rajoute à tes revenus annuelles 75% du CA généré par ton entreprise (c'est un abattements, c'est plus pour les BIC je crois que c'est 50% soit 10 000€). rnrnBienvenue en France !!

Par **mirabelle62**, le **03/06/2008** à **21:24**

OK , je suis un peu longue à la détente !!mais SUR 20 000 il me reste quoi ? si je fais le calcul ,rien du tout ,tout pour l'etat rien pour moi et il s'agit d'une micro entreprise . Je comprends rien du tout rn Par mois il me faut 300 euros de matériel et grace à cà je gagne 1700 EUROS DONC je gagne par an 20400 donc régime micro entreprise mais il me reste quoi? est ce que vous pouvez me faire un détail svp merci

Par **palmer**, le **03/06/2008 à 21:39**

il te restera par an : 20 000 € pour vivre et tu va payer des impôts sur un revenu de 10 000 € par an, c'est simple non ?

Par **mirabelle62**, le **03/06/2008 à 21:48**

oui effectivement c'est simple mais cela me paraissait peu l'IMPOT sur les 10 000 euros et pour les charges?(je dois te paraître bête ! mais j'entends tellement de choses autour de moi que je n'y comprend plus rien donc au final cela est intéressant pour moi

Par **palmer**, le **03/06/2008 à 22:15**

chère enfant, rnsi tu n'as pas plus de 10000 € de charges par an la formule micro-entreprise c'est tout bénéfice pour toi, exemple:rn-chiffre d'affaire: =24 000 € par anrn-achats de fonctionnement: 3 000 € par anrn-charges sociales: 2 000 € par anrn-bénéfice: 19 000 € par an et tu ne sera imposé que sur 10 000 € si tu es célibataire (et jolie) tu ne payas que 800€ d'impôts directs.rnrnSi tu peux attendre, à partir du 01/01/2009 va entrer en application la formule "AUTO-ENTREPRENEUR" encore plus avantageuse, tu paye tous les mois 23% de ce que tu encaisse (tout compris, charges sociales et impôts) si un mois tu n'encaisse rien, tu ne paye rien. exemple pour un mois:rn-encaissé = 2 000 € rn-payé au fisc = 460 €rn-reste 1 540 € net tout payés (charges + impôts) rn(moins tes charges de fonctionnement:loyer, téléphone,fourniture)rn c'est plus clair ?rnbises

Par **Admin**, le **03/06/2008 à 22:30**

D'accord avec palmer en gros, juste bien faire attention au statut BIC ou BNC pour BIC l'abattement est en effet de 50% mais pour les BNC c'est 25%

Par **mirabelle62**, le **04/06/2008 à 09:21**

Cher bonhomme(Palmer)rn C'est très très clair pour moi ,merci beaucoup pour votre détail et pour infos ,je pensais créer en janvier février prochain donc cela me laisse le temps de voir mais effectivement cela est super intéressant ,(et entre nous que je sois belle ou moche cela ne changera rien je paierai comme tout le monde ! rire...)rn IL'application de l'auto entrepreneur pas mal comme statut , cela fait plus de 5 ans que j'aimerais m'installer mais avec toutes ces histoires de statut de charges je ne me suis jamais lancée ,mais je suis réellement décidée à le faire il ne reste plus qu'à . rn pour les fournisseurs c'est ok rn pour mon nom je ne sais pas encore rn pour le statut c'est ok rn pour le calcul c'est ok rn pour ma profession c'est ok (un diplôme et beaucoup de spécialisations)rn pour les clientes ok (je pense que cela ne sera

pas trop difficile avec mon book) rn pour le local c'est ok rn maintenant espérons que le pouvoir d'achat va s'améliorer.....rn et la différence entre BIC et BNC c'est quoi? (et on ne se moque pas de moi !) merci PALMER et ADMINISTRATEUR rn merci à vous ADMINISTRATEUR et PALMEUR